

GenSight Biologics

Société Anonyme au capital de 488 511,33 Euros
74 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris
751 164 757 RCS Paris
(la « **Société** »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE (ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS)

Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport établi conformément aux prescriptions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, contenant les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des dirigeants de notre Société et des salariés de notre Société et des sociétés lui sont liées et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

COMPTE RENDU AU TITRE DES AUTORISATIONS CONSENTIES

Compte-rendu au titre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016

Nous vous rappelons qu'aux termes de sa Vingt-Septième Résolution, l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016, sous condition suspensive de l'admission et la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Paris d'Euronext, a autorisé pendant un délai de trente-huit mois, le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « **AGA 2016** »).

L'Assemblée Générale Mixte avait précisé que :

- les bénéficiaires des AGA 2016 seront les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux de la Société, des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ainsi que les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura défini, étant précisé (i) qu'aucune action ne pourra être attribuée aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social de la Société et (ii) qu'une attribution gratuite ne pourra avoir pour effet de conférer à un quelconque salarié ou mandataire social plus de 10% du capital social de la Société,
- le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu à la 29^{ème} Résolution de ladite Assemblée Générale ou toute autre autorisation fixée ultérieurement,

L'Assemblée Générale Mixte avait fixé la période minimale d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive à un (1) an, à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration (la « **Période d'Acquisition** ») et fixé la durée minimale de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive à (1) un an (la

« **Période de Conservation** »), de telle sorte que la durée cumulée des Périodes d'Acquisition et de Conservation ne puisse être inférieure à 2 ans.

Nous vous précisons que cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2016, lequel a décidé l'attribution gratuite de 766.000 AGA 2016, au profit de Monsieur Bernard Gilly, mandataire social et des salariés de la Société, se ventilant entre :

- (i) 56.000 actions gratuites sans condition de performance (*les AGA 2016*) réparties entre 7 bénéficiaires.

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la Période d'Acquisition des AGA 2016 à un (1) an à compter du 26 juillet 2016 (soit jusqu'au 26 juillet 2017) et la durée de la Période de Conservation à un (1) an à compter de la fin de la Période d'Acquisition (soit jusqu'au 26 juillet 2018), étant précisé que l'attribution définitive des AGA 2016 est toutefois notamment subordonnée à la présence du bénéficiaire dans la Société durant la Période d'Acquisition sauf exceptions.

- (ii) 710.000 Actions Gratuites de Performance (*AGA de Performance 2016*) réparties entre 16 bénéficiaires (y inclus Monsieur Bernard Gilly) dont 250.000 ont été attribuées à Monsieur Bernard Gilly.

Le Conseil d'administration a décidé que les AGA de Performance 2016 seront acquises au plus tôt à la fin d'une Période d'Acquisition d'un an à compter de leur date d'octroi et sous réserve du respect des Critères de Performance suivants au plus tard le 26 juillet 2018 :

- 50 % des AGA de Performance 2016 seront acquises à titre définitif à la plus tardive des deux dates suivantes : (i) l'expiration d'une période d'un an à compter de la date d'attribution ou (ii) la fin du recrutement dans le cadre des essais cliniques RESCUE et REVERSE ;
- 50 % des AGA de Performance 2016 seront acquises à la plus tardive des deux dates suivantes : (i) l'expiration d'une période d'un an à compter de la date d'attribution ou (ii) le recrutement du premier patient dans le cadre d'un essai clinique de Phase I/II avec GS030 pour traiter la rétinite pigmentaire ;

La Période de Conservation a été fixée à un an à compter de la Période d'Acquisition.

A la date du présent rapport, les Conditions de Performance ne sont pas réalisées et aucune des AGA dont l'attribution a été décidée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 n'a été attribuée définitivement.

Le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 avait décidé de reporter à une date ultérieure la nature des actions à attribuer et au plus tard la veille de la fin de la Période d'Acquisition.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE LA SOCIETE AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2016, les attributions suivantes ont été réalisées au profit des mandataires sociaux.

Date d'attribution	Nom du bénéficiaire	Nombre d'AGA de Performance 2016 attribuées	Valeur des actions selon IFRS2 (comptes 31.12.2016) (en Euros) ¹
26 juillet 2016	Bernard Gilly	250.000 AGA de Performance 2016	2.000.000

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus concernant les Conditions de Performance affectant cette attribution.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 a fixé la quantité d'actions attribuées que Monsieur Bernard Gilly devra conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions au titre de ladite décision d'attribution, à 20 % du nombre d'actions gratuites définitivement attribuées.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE L.225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAR LES SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE

Néant.

¹ Cette valeur est celle qui figure dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis sur une base IFRS, étant précisé que la valeur d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété à l'issue de la Période d'Acquisition.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE LA SOCIETE AUX SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la liste des dix salariés de la Société s'étant vus attribuer le plus d'actions à titre gratuit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 représentant un nombre total de 516.000 actions gratuites représentant une valeur totale de 4.128.000 euros selon les normes IFRS 2.²

Date d'attribution	Nom du bénéficiaire	Type d'AGA 2016 attribuées³
26 juillet 2016	Thomas Gidoïn Jean-Philippe Combal Sylvie Murgó Sonia Valero Isabelle Pengue Koyi Ludovic Dendane Anne Douar Serge Fitoussi Scott Uretsky Nitza Thomasson Didier Pruneau	AGA de Performance

INFORMATIONS CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES ACCORDEES PAR LA SOCIETE A L'ENSEMBLE DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous indiquons le nombre de bénéficiaires et la ventilation par catégorie de bénéficiaires :

Catégorie	Nombre d'AGA 2016 attribuées⁴	Nombre de bénéficiaires dans chacune des catégories
Mandataire social	250 000 AGA de Performance	1
Cadres	516.000 AGA se ventilant entre : ➤ 56.000 AGA 2016 ➤ 460.000 AGA de Performance	22
Autres bénéficiaires	0	0
TOTAL	766.000	23

Aucun salarié bénéficiaire ne s'est vu attribuer d'actions à titre gratuit de la part de sociétés liées ou contrôlées par la Société.

² Cette valeur est celle qui figure dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis sur une base IFRS, étant précisé que la valeur d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété à l'issue de la Période d'Acquisition

³ AGA de Performance désignent les actions gratuites soumises à des Conditions de Performance. AGA 2016 désignent les actions gratuites non soumises à des Conditions de Performance, qui seront définitivement attribuées le 26 juillet 2017 (sous réserve que le bénéficiaire soit encore présent dans la Société).

⁴ AGA de Performance désignent les actions gratuites soumises à des Conditions de Performance. AGA 2016 désignent les actions gratuites non soumises à des Conditions de Performance, qui seront définitivement attribuées le 26 juillet 2017 (sous réserve que le bénéficiaire soit encore présent dans la Société).

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question que vous souhaiteriez poser.

Le Conseil d'administration

Le 22 mars 2017